

ÉDITION 2026

LE GUIDE OFFICIEL DU DON DE SURSTOCKS EN ENTREPRISE.

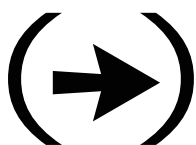


PROFIT
IN GIVING.

done.



LE GUIDE OFFICIEL DU DON DE SURSTOCKS EN ENTREPRISE.



1 – EDITO	04
2 – QUELS PRODUITS DONNER AUX ASSOCIATIONS ?	06
3 – QUE DIT LA LOI AGECE ?	08
4 – DONNER UNE SECONDE VIE À VOS PRODUITS	09
5 – FISCALITÉ ET RÉDUCTION D'IMPÔT	11
6 – DONE, UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR LE DON DE VOS SURSTOCKS	13
7 – LE DON POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES	16
8 – LE RÉCAP : COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DE DON AVEC DONE ?	18

VALORISER VOS INVENDUS EN IMPACT POSITIF !

“

Grâce à l'engagement des entreprises, des milliers de produits ont déjà été sauvés et redistribués à des associations actives sur le terrain.

En France, **le secteur associatif mobilise plus de 20 millions de bénévoles qui œuvrent chaque jour** pour garantir l'accès aux soins, à l'éducation, à la culture, ainsi qu'aux droits fondamentaux des 67 millions de Français.

Le don d'invendus répond directement aux besoins des associations impliquées dans des causes à fort impact social et environnemental.

C'est pourquoi **nous sommes convaincus que le don est la solution la plus efficace pour valoriser vos surstocks :**

- Fort impact **social et environnemental**
- Renforcement de **vos engagements RSE**
- **Réduction fiscale de 60%** sur la valeur totale des produits donnés
- Réduction de votre **empreinte carbone**

10 jours pour tout organiser : identification des associations, enlèvement, logistique, démarches administratives et traçabilité fiscale. Avec Done, vous gagnez à donner, tout en libérant de l'espace, en réduisant vos coûts de stockage et en agissant durablement en profitant d'une réduction d'impôt de 60%.



THOMAS MOREAU,
CEO DE DONE



NOTRE IMPACT DEPUIS 2020



9 986
MISSIONS RÉALISÉES



13 090 028
PRODUITS DONNÉS



2 351
ASSOCIATIONS PARTENAIRES

(2→)

QUELS PRODUITS DONNER AUX ASSOCIATIONS ?

done.

TRANSFORMEZ VOS PRODUITS INVENDUS EN IMPACT POSITIF !



QUELS PRODUITS SONT VALORISABLES ?

PRODUITS INVENDUS

- Fin de collections ou anciennes gammes
- Produits en surplus de stocks
- Articles en arrêt de commercialisation

PRODUITS NON CONFORMES AUX EXIGENCES MARKETING

- Produits avec emballage obsolète ou modifié
- Emballage abîmé ne compromettant pas l'utilisation du produit

PRODUITS DÉFECTUEUX

- Articles légèrement abîmés (rayures, défauts esthétiques)
- Produits reconditionnés ou réparés
- Emballages ouverts mais produits intacts
- Produits présentant un défaut non dangereux pour l'usage
- Matériel incomplet mais utile (ex : sans accessoires secondaires)

PRODUITS AVEC DDM/DLC PROCHES

- Produits pharmaceutiques ou cosmétiques. La DDM dépassée n'entraîne aucun risque sanitaire mais peut réduire l'efficacité du produit. L'acceptation varie selon les associations et l'usage des produits.

RETOURS CLIENTS

- Produits retournés en bon état mais non vendables au prix initial.



LE VOLUME DES PRODUITS



DE 1 À DES CENTAINES DE PALETTES

Grâce à notre pôle Dons et Partenariats, nous sommes en capacité de transférer les petits et gros volumes.

MONO OU MULTI-SITES

Nous organisons la récupération de vos surstocks directement sur vos différents sites de stockage.

LISTE DES PRODUITS RECHERCHÉS PAR NOS ASSOCIATIONS PARTENAIRES



MATIÈRES PREMIÈRES

Bois, minerais, métaux etc.



PRODUITS DE RETAIL / TEXTILE

Vêtements et accessoires (t-shirts, sweats, linge, masques textiles, lunettes de vue, chaussures, sacs à main de luxe, articles de sport, accessoires de fête)



ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTROMÉNAGER

Gros électroménagers, cuisines, entretien de la maison, TV - image - son, tablettes, smartphones - téléphones, objets connectés, consoles, accessoires.



BRICOLAGE - BÂTIMENT - QUINCAILLERIE

Meubles de salles de bains et de cuisine, revêtements de sol et de mur, menuiseries, isolation, constructions, peintures, électricités, plomberies, quincailleries et outillages.



ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES

Pièces auto, pneus, équipements et entretiens (barres de toit, pieds de fixations, tapis, sièges auto etc.)



PHARMACEUTIQUE PRODUITS SANTÉ

Soins visage, cheveux, corps, maquillages, produits pour les mamans et bébés, solaires, matériels médicaux, produits pour animaux.



AMEUBLEMENT DÉCORATION D'INTÉRIEUR / MOBILIER / SALLE DE BAIN

Mobiliers : chaises, tables, canapés, meubles de salle de bain ou de bureau.
Décorations : décorations murales, papiers peints, décorations textiles, art de la table etc.



JEUX, JOUETS ET LOISIRS

DVD, blu-ray, livres pédagogiques et de divertissement, jeux de société, jeux de sports, jeux extérieurs etc.



ACCESSOIRES / NOURRITURES POUR ANIMAUX

Paniers, jouets, serviettes, nourritures, produits de soins et hygiène, arbres à chats, plaids, gamelles etc.

LISTE NON EXHAUSTIVE

Si vous avez une question, nos conseillers peuvent vous apporter une réponse.

(3→) QUE DIT LA LOI AGE C ?

done.

À SAVOIR

LA LOI AGE C (ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE)



La loi AGE C (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), adoptée en 2020, vise à transformer le modèle économique français en promouvant une économie circulaire et en réduisant le gaspillage des ressources. **L'une des mesures phares de cette loi est l'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires.**

La loi AGE C s'inscrit dans une logique de durabilité et d'écologie.

SES OBJECTIFS PRINCIPAUX SONT :



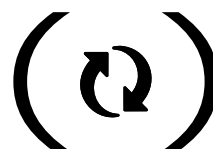
1 RÉDUIRE LES DÉCHETS

Encourager le réemploi, la réparation et le recyclage plutôt que la destruction.



2 LIMITER LE GASPILLAGE

Notamment dans les secteurs alimentaires et non alimentaires.



3 PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En valorisant les produits et matériaux pour prolonger leur cycle de vie.

EN RÉSUMÉ

Depuis le 1er janvier 2022, les entreprises ont l'interdiction de détruire leurs invendus non alimentaires encore utilisables ou consommables.

- Cela concerne des secteurs tels que la mode, les produits électroniques, les jouets, les équipements d'hygiène, les livres, etc.
- Les invendus doivent être orientés vers des filières de réemploi, de recyclage ou de don.

(4→)

DONNER UNE SECONDE VIE À VOS PRODUITS



Dans le cadre de la loi AGEC, le don aux associations constitue l'une des **trois alternatives à la destruction des produits pouvant être revalorisés**.

QUELLES SOLUTIONS POUR DÉSTOCKER ?

DONS AUX ASSOCIATIONS

Le don aux associations consiste à céder ses invendus ou surplus de stocks à des organismes reconnus d'intérêt général (associations caritatives, structures solidaires, ONG, etc.).

DÉSTOCKAGE

Le déstockage consiste à revendre les produits invendus à prix réduits, via des canaux spécialisés. Cette solution permet de libérer rapidement de l'espace de stockage tout en récupérant une partie de la valeur des marchandises. Toutefois, elle se caractérise généralement par une faible marge et nécessite un investissement en temps important pour l'entreprise.

DESTRUCTION

La destruction vise à éliminer les produits invendus, non conformes ou obsolètes, par incinération, enfouissement ou autres procédés.

C'est une solution définitive qui engendre des coûts et n'apporte aucune valeur économique, tout en étant de plus en plus encadrée par la réglementation (notamment la loi AGEC).

POURQUOI PRIVILÉGIER LE DON AUX ASSOCIATIONS ?

Dans le cadre de la loi AGECE, le don aux associations constitue l'une des trois alternatives à la destruction des produits pouvant être revalorisés. Cette solution présente un double avantage : elle est plus rentable que le déstockage ou le recyclage, et elle ouvre droit à une **réduction d'impôt équivalente à 60% de la valeur des produits donnés**.

SAVIEZ-VOUS QUE LE DON EST JUSQU'À 5 FOIS PLUS RENTABLE QUE LE DÉSTOCKAGE ET LE RECYCLAGE ?

Donner ses surstocks, c'est répondre à un triple impact :

SOCIÉTAL	ENVIRONNEMENTAL	ECONOMIQUE
Vous développez un engagement fort auprès d'associations œuvrant pour l'accompagnement et la mise en avant des personnes en situation de difficulté (sociale, économique, professionnelle, santé).	Vous réduisez les volumes envoyés à la destruction tout en favorisant l'économie circulaire . Vous limitez votre impact carbone en offrant une seconde vie à vos produits non utilisés, en les revalorisant localement plutôt qu'en les jetant.	Vous faites de la place dans vos entrepôts. En faisant appel à Done, vous libérez du temps à vos équipes sur la gestion de vos surstocks et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60% sur la valeur du don.

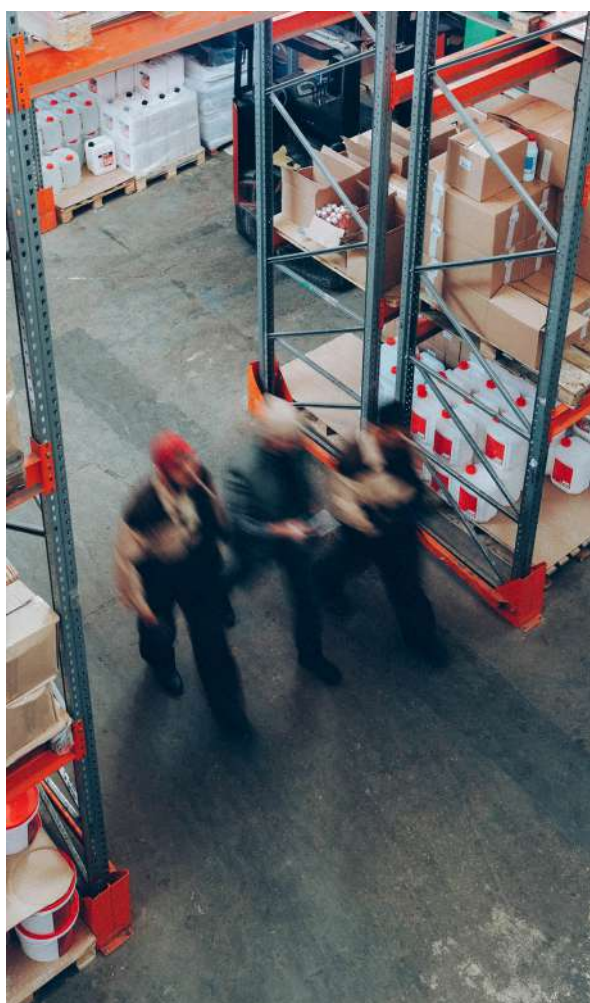
A QUELLE PÉRIODE DONNER SES PRODUITS ?

Vous pouvez faire don de vos produits à tout moment de l'année, mais voici quelques périodes clés qui pourront vous aider à anticiper et libérer votre espace de stockage.



- **Lors des inventaires annuels** : c'est souvent le moment où les entreprises identifient leurs surstocks ou produits en fin de vie.
- **À la clôture fiscale** : donner ses produits peut permettre d'optimiser sa gestion comptable tout en soutenant une cause utile.
- **En cas de déménagement ou de réorganisation de site** : plutôt que de transporter ou jeter des stocks ou vos équipements professionnels, offrez-leur une seconde vie.
- **Lors du renouvellement de gammes ou de packagings** : les produits devenus obsolètes commercialement restent souvent parfaitement consommables ou utilisables.
- **En cas de défauts mineurs en production** : certains produits légèrement non conformes peuvent être donnés plutôt que détruits.
- **Lors de la fermeture d'un site ou d'un entrepôt** : le don peut être une solution responsable pour écouler les stocks restants.
- **À la suite des retours produits, notamment après les fêtes de fin d'année** : ces périodes génèrent souvent des surplus faciles à valoriser par le don.

(5→) FISCALITÉ ET RÉDUCTION D'IMPÔT



QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises peuvent donner, qu'il s'agisse d'une TPE, d'une PME ou d'un grand groupe.

Les dons (produits, équipements, fournitures, etc.) **ouvrent droit** à une réduction d'impôt de 60%, à condition qu'ils soient effectués au profit :

- d'un organisme d'intérêt général,
- d'une association reconnue d'utilité publique,
- ou d'une organisation habilitée à recevoir des dons.

MODE DE CALCUL

- La valeur du don est déterminée en fonction de son coût de revient et non du prix de vente public.
- En cas de don de produits avec une DDM/DLC proche, une imperfection, une décote peut être appliquée sur la valeur initiale du bien.
- La valorisation du don doit être cohérente avec la comptabilité de l'entreprise.
- Une évaluation inexacte ou exagérée peut entraîner un redressement fiscal.

RÉDUCTION DES COÛTS LIÉS AUX INVENDUS

- **Stockage** : libération d'espace dans les entrepôts et magasins.
- **Destruction** : suppression des frais d'incinération ou de mise en décharge.
- **Optimisation des flux logistiques** : réduction des coûts liés à la gestion des stocks dormants.

AVANTAGES FISCAUX

- ➔ Réduction d'impôt de 60% de la valeur du don (dans la limite de 0,5 % du CA annuel).
- ➔ Possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants si le plafond est dépassé.

SUR LA BASE D'UN STOCK D'UNE VALEUR DE 100 000 €

	DON	DÉSTOCKAGE	RECYCLAGE
Réduction d'impôt	60 000 €	N/A	N/A
Frais de service Done	-15 000 €	N/A	N/A
Réduction d'impôt sur frais de service	9 000 €	N/A	N/A
Reprise déstockage	N/A	10 000 €*	N/A
Coût recyclage	N/A	N/A	-7000 €**
Gain pour l'entreprise	+54 000 €	+10 000 €	-7000 €

* Prix de rachat moyen évalué ** Coût moyen de la facture de gestion des déchets en France => 7% source ADEME



VOUS POUVEZ SIMULER VOTRE AVANTAGE FISCAL
À PARTIR DU SIMULATEUR DISPONIBLE SUR NOTRE SITE*



<https://done.fr/entreprises-donner-stock>



(6→)

DONE, UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR LE DON DE VOS SURSTOCKS

done.

10 JOURS POUR TOUT ORGANISER

En 10 jours, nos équipes mettent tout en œuvre pour donner vos surstocks : identification des associations, enlèvement, logistique, démarches administratives et traçabilité fiscale. **Grâce à notre plateforme gratuite et sans engagement**, cette démarche est simple et accessible. Sensible à l'impact sociétal et environnemental, Done vous accompagne dans une démarche responsable et engagée.



IDENTIFICATION DES PRODUITS

En quelques clics, nous identifions une association partenaire proche de votre entrepôt prête à recevoir votre don grâce à notre maillage national.



RECHERCHE D'ASSOCIATIONS

Grâce à notre réseau de plus de 2000 associations et à une prospection ciblée, l'équipe de Done trouve le projet associatif qui correspond aux valeurs et aux engagements de votre entreprise. Une convention de don est établie afin de s'assurer d'un cadre légal et sécurisé.



ACHEMINEMENT DES PRODUITS

Done coordonne la collecte et la livraison des dons vers les associations bénéficiaires, garantissant une distribution efficace et sans contrainte pour votre entreprise et vos équipes. Nous limitons votre impact environnemental. En donnant à une association située à moins de 50 km de votre site, vous limitez les émissions liées au transport tout en soutenant le tissu associatif local.



RÉDUCTION D'IMPÔT AUTOMATIQUE

Chaque don est sécurisé et suivi en temps réel. Vous recevez instantanément CERFA sur votre compte Done, accompagné d'un récapitulatif mensuel pour une gestion simplifiée de la réduction d'impôt de 60%.

NOTRE PLATEFORME POUR SIMPLIFIER VOS DONS

01

CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE

Inscrivez-vous sur **done.fr** en quelques clics — c'est simple, gratuit et sans engagement.

02

RÉFÉRENCEZ VOS PRODUITS À DONNER

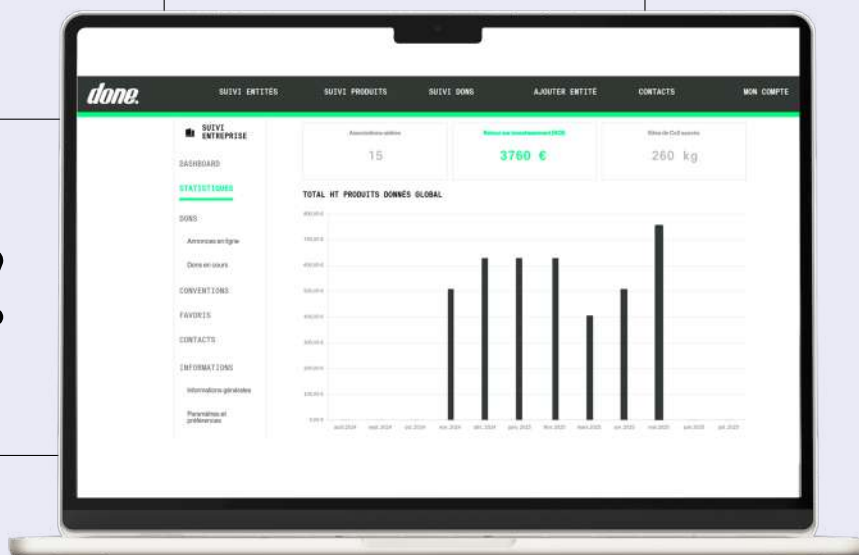
Avec l'aide d'un membre de notre équipe, identifiez et enregistrez les produits que vous souhaitez donner.

03

VALIDEZ VOTRE CONVENTION DE DON

Signez facilement votre convention de don avec l'association bénéficiaire directement depuis la plateforme.

done.



04

SUIVEZ LA LOGISTIQUE EN TOUTE SIMPLICITÉ

Gérez chaque étape de la collecte et du transport depuis votre espace personnel.

05

CENTRALISEZ VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Accédez à tous les documents réglementaires en un seul endroit, en toute conformité.

06

MESUREZ ET VALORISEZ VOTRE IMPACT

Suivez vos indicateurs de performance et valorisez vos dons grâce à un tableau de bord clair et intuitif.

NOTRE ÉQUIPE

Tout au long de votre don, nous mobilisons nos équipes pour vous accompagner. Toutes les équipes de Done sont disponibles du lundi au vendredi.



(1→)

YOU HAVE.

nous vous accompagnons dans l'identification de vos stocks dormants, invendus, retours clients, produits défectueux ou d'occasion.

(2→)

WE ORGANIZE.

nous vous proposons des associations d'intérêt général ayant besoin de vos produits non alimentaires invendus pour des projets concrets.

(3→)

THEY RECEIVE.

nous connectons les deux afin de mettre en place toute la logistique et la traçabilité administrative et fiscale du don solidaire.



(7→)

LE DON POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Nos équipes s'engagent sur le terrain pour développer un maillage associatif sur tout le territoire, afin de vous permettre de soutenir, à travers votre don, des associations locales. Nous croyons fermement que le secteur associatif joue un rôle fondamental dans notre société.

En France, le monde associatif rassemble près de 20 millions de bénévoles, qui œuvrent chaque jour pour garantir l'accès aux soins, au sport, à l'éducation, à la culture, ainsi qu'aux droits pour les 67 millions de Français.

Vos dons de produits permettent de répondre directement aux besoins des associations engagées dans des causes ayant un fort impact social, en lien avec les valeurs que nous défendons : lutte contre la précarité, soutien à l'éducation, protection de l'environnement, actions humanitaires, et bien d'autres encore.

NOS DONE STORIES



1 000 PALETTES DE RADIATEURS ET SÈCHE-SERVIETTES DONNÉS PAR ATLANTIC POUR ACCOMPAGNER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

“

« Nous sommes heureux que, par l'intermédiaire de Done, la dynamique de renouvellement de nos gammes puisse se traduire en impact social positif, matérialisant très concrètement l'engagement du Groupe Atlantic dans la lutte contre la précarité énergétique. »

YVAN SAINLEZ,
Industrial Director Heating Panel & Floors and TowelDryer

60 000 PLANTS D'ARBRES DONNÉS PAR NAUDET À HORTIBAT UN CHANTIER D'INSERTION PROFESSIONNELLE

“

“Chaque année, nous produisons des arbres, et certains ne trouvent tout simplement pas preneur. (...) Le constat que nous avons fait chez Naudet, c'est que les personnes à qui nous les offrons n'ont tout simplement pas les moyens de les acheter.”

PÉPINIÈRE NAUDET

“Ces dons qui nous ont été offerts, c'est une aubaine pour former nos salariés en chantier d'insertion”.

SERGE TOPIN,

responsable du chantier d'insertion de Hortibat

PLUS DE 1 200 MEUBLES PROFESSIONNELS REVALORISÉS AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE DE LILLE

“

“Nous avons fait du mobilier de nos anciens bureaux afin de lutter contre toutes formes de gaspillage et la destruction de matériels encore fonctionnels”.

GROUPE TISSERIN



RETROUVEZ TOUTES NOS DONE STORIES
SUR NOTRE SITE !
WWW.DONE.FR

<https://done.fr/done-stories-cas-clients>

(8→)

FICHE : COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DE DON AVEC DONE ?

NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT DANS CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET DE DON.



ÉTAPE 1

J'IDENTIFIE MES PRODUITS A DONNER

Produits invendus, fins de série, retours clients.

- Équipements neufs mais devenus obsolètes.
- Matériel essentiel pour la lutte contre la précarité.



ÉTAPE 2

JE RÉFÉRENCE MES PRODUITS SUR LA PLATEFORME DONE

Dirigez-vous vers notre plateforme **done.fr**

- Dirigez-vous dans "ajouter un don".
- Ajoutez le listing des produits à donner.
- Ajoutez photos, quantités et état des produits.



ÉTAPE 3

JE VALIDE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE ET DÉFINIS LA DATE D'ENLÈVEMENT AVEC DONE

- Done identifie les structures partenaires adaptées.
- Vous validez l'association bénéficiaire.
- Planification de la collecte et du transport.



ÉTAPE 4

JE SUIS LA LOGISTIQUE EN TEMPS RÉEL

Coordination du retrait des produits par Done.

- Suivi en temps réel via la messagerie intégrée.
- Assistance réactive en cas de besoin.



ÉTAPE 5

JE SIGNE ET RÉCUPÈRE LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Génération automatique des documents fiscaux.
- Suivi des volumes donnés et de l'impact généré.
- Reporting clair sur les bénéfices sociaux et environnementaux.



done.

PROFIT



IN



GIVING

WWW.DONE.FR | CONTACT : 03.74.47.31.00